

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

**Convocation en date du 07/03/2025**

**Nombre de membres en exercice : 6**

**Présents : 6**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire de retour dans la salle assure la Présidence et rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2024 soit :

- Section de Fonctionnement : excédent de : 115 058.77 €
- Section d'Investissement : déficit de : 56 957.96 €

**Le résultat global 2024 est de : excédent de : 58 100.81 €.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 56 957.96 €, des restes à réalisés en dépenses de 13 466.00 € et des restes à réaliser recettes de 33 159.00 €, il y a un besoin de financement 37 264.96 € en investissement.

Compte-tenu de ce déficit d'investissement, il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'apurement du déficit.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suite :**
- **37 264.96 au compte 1068 section investissement pour apurement du déficit ;**
- **le solde soit la somme de 77 793.81 € à l'article 002 du budget, « excédent de fonctionnement reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 21 mars 2025.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

